

CROSSJECT RAPPORT ANNUEL 2014
1^{er} janvier 2014 – 31 décembre 2014

CROSSJECT

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital **de 6 650 970 euros**
Siège social : Parc des Grands Crus – 60L, avenue du 14 juillet – 21300 CHENOVE
438 8522 215 RCS DIJON
(ci-après la « **Société** »)

RAPPORT DU DIRECTOIRE **A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires à l'effet de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société et des résultats de notre gestion, au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2014 et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice ;

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification en ce qui concerne la présentation des comptes et les méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Ils ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Votre Commissaire aux comptes relate dans son rapport l'accomplissement de sa mission.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées.

Toutes les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur, ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

1. Activité de la Société

1.1. Evènements concernant la structure juridique de la Société

Introduction en Bourse :

Fin 2013, la Société a annoncé son intention de lever des fonds supplémentaires par le biais d'une introduction en bourse sur Alternext d'Euronext Paris. L'introduction en bourse a été clôturée avec succès en février 2014 permettant de lever 17 millions d'euros.

A cette occasion, il a été émis 2 034 615 actions nouvelles au prix de 8,38 euros. Les actions Crossject ont été admises aux négociations sur Alternext. Le 20 février 2014 (ISIN : FR0011716265 ; Mnémonique : ALCJ)

Le produit de l'introduction en bourse a pour but de donner à la société les moyens nécessaires pour financer son activité, le développement de ses capacités de production industrielle et la finalisation des opérations nécessaires à l'obtention des AMM pour le portefeuille actuel de produits.

Fusion de Crossject et CIP :

Au cours du premier semestre 2014, Crossject et Crossject Investment Partners (CIP), actionnaire de Crossject, ont fusionné, conformément à ce qui avait été annoncé dans le document de base enregistré par l'AMF le 11 décembre 2013 sous le numéro I.13-051. Cette opération, approuvée lors des assemblées générales extraordinaires de CROSSJECT et CIP les 4 et 5 décembre 2014, a permis aux actionnaires de CIP, pour la plupart des personnes physiques qui soutenaient Crossject depuis 2012, de devenir actionnaires de la société en direct.

A l'occasion de cette opération, Crossject détient 178 078 actions propres, soit un autocontrôle valorisé à 1,854 M€.

Emission de BSAANE :

Le directoire, faisant usage de la délégation consentie par l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2013 et sur autorisation du conseil de surveillance dans sa séance du 12 juin 2014, a décidé le 18 juin 2014 d'émettre 47 500 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles ou existantes (ci-après les «BSAANE») au profit de certains salariés et mandataires au prix de souscription de un euro.

Les 47 500 BSAANE ont été intégralement souscrits par leurs bénéficiaires.

Chaque BSAANE donnera le droit de souscrire ou d'acquérir 1 action de la société au prix de 10,16 euros, avec des périodes et conditions d'exercice variables selon la nature des BSAANE.

Le rapport du directoire et le rapport du Commissaire aux comptes sur l'utilisation de la délégation sont tenus à disposition des actionnaires.

Exercice de BSA

Suite à l'exercice de 37 000 BSA, il a été créé 37 000 actions nouvelles portant le capital à 6 650 970 euros, ce qui a été constaté par un directoire du 27 Juin 2014.

1.2. Directoire

Durant l'exercice 2014, aucune modification n'est intervenue au niveau de la direction générale. Elle est exercée par le Directoire composé de Monsieur Patrick ALEXANDRE (Président du Directoire) et de Monsieur Timothée MULLER (membre du Directoire).

1.3. Situation de la Société et description de son activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

1.31 D'un point de vue commercial :

- Les dossiers de demande d'AMM sont en cours de constitution pour une soumission d'ici fin 2015
- La Commercialisation du méthotrexate est envisageable fin 2016 dans certains pays européens
- La société développe une stratégie de partenariat et suite à la publication des résultats de l'étude de bioéquivalence négocie actuellement avec des acteurs régionaux et globaux
- Maximiser la valeur de Crossject et conclure des accords avec des partenaires de premier plan avant l'obtention de l'AMM

1.32 D'un point de vue ressources humaines :

- La société a complété son équipe par l'embauche d'un directeur de la supply-chain et d'une directrice de projet. Au 31 décembre 2014, la société emploie 20 personnes.

1.33 D'un point de vue financier :

- L'exercice 2014 se clôture par un résultat déficitaire de - 4.336.069 euros contre – 1 822 577 euros en 2013.
- Les produits d'exploitation incluent un montant de 1 382 774 euros relatif à la production immobilisée.
- Les produits exceptionnels, d'un montant de 146 578 euros, correspondant pour 127 923 euros au solde de la dette ETV.
- Les principaux éléments du compte de résultat de l'exercice sont les suivants :

▪ Produits d'exploitation :	1.744.272 euros
▪ Charges d'exploitation :	6.851.928 euros
▪ Résultat d'exploitation :	(5.107.657) euros
▪ Résultat financier :	(226.326) euros
▪ Résultat courant avant impôt :	(5.333.983) euros
▪ Résultat exceptionnel :	29.518 euros
▪ Crédit d'impôt recherche	968.396 euros

▪ Résultat net : (4.336.069) euros

- Les dépenses de recherche et développement externes se sont élevées à 2 734 742 euros pour l'exercice écoulé (contre 555.759 euros en 2013).
- Les capitaux propres au 31 décembre 2014 s'élèvent à 14 484 404 euros, contre 947.649 euros en 2013

1.34 D'un point de vue du développement technologique :

- La ligne de traitement thermique des tubes, acquise auprès de SCHOTT est techniquement opérationnelle.
- Tous les outillages prototypes (fabrication de composants) sont en cours de modification pour accéder d'ici l'automne à une première capacité industrielle de 1 million d'unités / an.
- Projet de construction d'un bâtiment CROSSJECT (technopôle MAZEN SULLY à Dijon) d'environ 1500m² (tertiaire + laboratoires + pilotes) en vue de se doter de moyens de développer notre activité (pilotage de l'industrialisation, développement de nouveaux projets SUPERGENERIQUES).

1.35 D'un point de vue communication :

Parmi les différentes actions, nous retiendrons principalement

- La finalisation du site internet.
- La mise à jour de la charte graphique.
- La création de nouvelles plaquettes business développement.
- La participation en qualité de membre actif au Club Santé Bourgogne (membre référent avec URGO, TEVA, COLUXIA, et PROTEOR)
- La participation à l'ESN European Conference, organisée par CM-CIC
- L'adhésion à France Biotech.
- La participation à la journée France Biotech à New York.

1.36 D'un point de vue du développement pharmaceutique :

- **Zeneo® Méthotrexate**

Crossject a réalisé avec succès l'étude de bioéquivalence de Zeneo® Méthotrexate au second semestre de 2014. Cette étude est la seule nécessaire pour remplir le dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) en Europe. Le schéma de développement clinique a été élaboré en impliquant à chaque stade les autorités de santé locales (France et Suède) et la FDA, afin de sécuriser le plan de marche et de préparer au mieux le lancement. En parallèle, Crossject a repensé son organisation industrielle afin de maîtriser les flux et de ne pas subir de retards de livraison. Cette organisation et les équipements industriels sont en cours de « qualification », étape nécessaire pour remplir le dossier technique de demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM).

Le design de Zeneo® Méthotrexate a été adapté en partenariat avec l'Association française des polyarthritiques et des rhumatismes inflammatoires chroniques (AFPric). Les études de facteurs humains sont également en cours aux Etats-Unis pour confirmer l'utilisation correcte du dispositif par les patients.

Le dépôt du dossier de demande d'AMM de Zeneo® Méthotrexate est prévu pour fin 2015/début 2016. Zeneo® Méthotrexate bénéficie déjà d'un partenariat pour sa commercialisation en France.

Aux Etats-Unis, Zeneo® Methotrexate sera développé en injection intramusculaire, afin de contourner une bataille juridique que se livrent deux acteurs présents en sous cutané. Les consultations avec la FDA ont commencé et pourraient permettre à Zeneo de se positionner comme un « outsider » sur ce marché attractif.

- **Zeneo® Adrénaline**

Zeneo® Adrénaline est particulièrement bien positionné pour s'imposer comme un produit incontournable dans le choc allergique. En effet, l'agence européenne du médicament (EMA) a engagé une réflexion sur l'efficacité des stylos injecteurs avec aiguille actuellement commercialisés, portant notamment sur la capacité de ces derniers à pouvoir réellement injecter le traitement en intramusculaire (IM). Zeneo®, qui a prouvé lors d'études cliniques son efficacité dans le cadre d'injections en intramusculaire, est ainsi extrêmement bien positionné pour tirer parti des possibles évolutions réglementaires.

Afin de pouvoir poursuivre le développement de ce produit, Crossject demandera l'autorisation de mise sur le marché avec un véritable système IM via son partenaire, et ne configurera pas son étude de bioéquivalence en référence à un produit existant mais face à une injection en IM. Cette étude est prévue pour le troisième trimestre de 2015 et pourrait permettre de déposer le dossier de demande d'AMM fin 2016. Zeneo Adrénaline bénéficie d'un accord de partenariat au niveau mondial.

- **Zeneo® Sumatriptan**

Crossject a décidé de concentrer sa stratégie sur les patients souffrant de migraines aiguës sévères et d'algie de la face, deux pathologies dont les crises ne peuvent être traitées qu'avec du sumatriptan. La population visée est de 19 millions de patients en Europe et aux Etats-Unis. Sous sa forme orale, le sumatriptan entraîne de lourds effets secondaires et on temps d'action peut atteindre deux heures. Les efforts commerciaux réalisés sur la forme injectable depuis plusieurs années prouvent que les patients plébiscitent la forme injectable, notamment sans aiguille. Crossject a entamé ses discussions avec la FDA pour préparer et lancer l'étude de bioéquivalence de Zeneo Sumatriptan au second semestre de 2015.

- **Un nouveau produit : Zeneo® « L15 »**

Zeneo bénéficie d'un potentiel de déclinaison important. Zeneo « L15 » est un produit dédié aux situations d'urgence nécessitant une injection en intramusculaire. Crossject développe ce produit à haut potentiel et a déjà sécurisé jusqu'à 40% des besoins de financement du projet grâce à un programme européen Eurostars, dont le montant final sera connu prochainement.

Zeneo « L15 » pourrait bénéficier du « statut orphelin » en Europe et aux Etats-Unis. Ce statut, qui peut être obtenu pour un besoin médical fort, concernant une population maximum d'environ 400 000 patients pour les deux zones, permet un développement accéléré (revue plus rapide par les agences). Il offre également une exclusivité commerciale de 10 ans en Europe et de 7 ans aux USA, y compris pour un produit supergénérique. En cas d'obtention de ce statut, la commercialisation peut intervenir avant même l'obtention des AMM, dans le cadre des autorisations temporaires d'utilisation (ATU) pour lesquelles le prix est librement fixé par le producteur. Crossject a déjà consulté la FDA (pre-IND meeting obtenu) et pourrait recevoir le statut orphelin en septembre 2015.

1.4. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2014

Néant

1.5. Evolution prévisible et perspective d'avenir

L'encaissement du crédit impôt recherche 2014, d'un montant de 968 396 euros, devrait intervenir au cours du premier semestre 2015.

L'objectif est de constituer dans les 18 prochains mois un portefeuille de médicaments super génériques disposant de demande d'AMM et de la qualification des moyens de production

1.6. Activités de la Société en matière de recherche et de développement

Cf. supra.

1.7. Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs

	solde	non échu	1-30 jours	31-45 jours	45-60 jours	+ 61 jours
Fournisseurs au 31/12/2014	1.436.491 €	1.319.593 €	116 898 €			
Fournisseurs au 31/12/2013	351.772 €	0	251.776 €	59.303 €	40.093 €	-

1.8. Analyse de l'évolution des affaires au regard du volume et de la complexité des affaires (article L. 225-100 alinéa 3 du Code de commerce)

1.81 Description des principaux risques et incertitudes

Compte tenu du caractère innovant et ambitieux du projet, des retards dans le développement sont toujours possibles pour des raisons techniques ou de propriété intellectuelle ou de logistique. Des retards sont possibles

dans l'atteinte de jalons techniques et commerciaux, pouvant se traduire par des retards sur l'encaissement de revenus clients et de subventions.

La Société assure son plan de financement pour l'année 2015, par une partie de sa trésorerie disponible et par l'encaissement de créances fiscales ou de subventions.

1.82 Indications sur l'utilisation d'instruments financiers (Emprunt obligataire auprès d'ETV Capital SA)

La Société a eu recours à un emprunt obligataire (« venture loan ») auprès de la Société ETV Capital SA le 10 décembre 2007.

Les conditions d'émission de cet emprunt obligataire ont été modifiées courant 2009 et le 17 avril 2013, le Tribunal de commerce de Paris a prononcé le rééchelonnement de la dette qui s'élève en principal à 1.452.923 euros :

Année	Intérêts	Principal
2013	90.807,66 €	- €
2014	186.923,83 €	525.000,00 €
2015	60.326,79 €	927.923,02 €
Total	247.250,62 €	1.452.923,02 €

Par accord définitif entre les parties, la dette a été soldée par le versement d'une somme de 25.000 € le 28 Février et 1.300.000 € le 19 Mars 2014.

1.83 Situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires

Les dettes comptabilisées au 31 décembre 2014 (avec le comparatif 2013) sont les suivantes :

Dettes en €	2014	2013
Emprunt obligataire convertible	0 €	0 €
Autres Emprunts obligataires	0 €	1.452.923 €
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	0 €	0 €
Emprunts et dettes financières divers	0 €	28.507 €
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1.000.000 €	1.000.000 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 469 122 €	533.129 €
Dettes fiscales et sociales	438 280 €	455.218 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0 €	0 €
Autres dettes	0 €	74.717 €
Total	2 907 402 €	3.544.494 €

2. Prises de participations et sociétés contrôlées

Néant.

3. Participation des salariés au capital

La participation des salariés au capital de la Société, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, était inexistante au dernier jour de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

4. Résultat / affectation

Nous vous proposons d'affecter intégralement la perte nette comptable de (4 336 069) euros au compte « report à nouveau » débiteur qui serait ainsi porté à (10 643 565) euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que la Société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

5. Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts

Nous vous indiquons que la Société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, a engagé des dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, à concurrence de 12 937 euros, représentant la quote-part non déductible des locations de véhicules de fonction

6. Conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce

Nous vous proposons d'approuver les conventions figurant dans le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce.

Nous vous précisons par ailleurs qu'il n'existe aucune convention intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

7. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous prions de trouver ci-après deux tableaux récapitulant la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

Membres du Directoire :

Mandataire	Fonction principale dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés
Patrick ALEXANDRE	Président du Directoire	Membre du conseil d'administration de Bourgogne Développement (Association)
Timothée MULLER	Membre du Directoire	Gérant de SCIENTEX Gérant de SCI SCIMUL

Monsieur Patrick ALEXANDRE a été rémunéré par la Société au titre de l'exercice 2014 à concurrence d'un montant brut de 175 012,75 € pour l'exercice de son mandat de Président du Directoire dont 3.620,52 euros d'avantages en nature, et a bénéficié d'un contrat relevant de l'article 83 du Code général des impôts

Conformément à la décision du conseil de surveillance en date du 19 novembre 2013, il bénéficie d'une indemnité de fin de mandat d'un montant équivalent à une année de rémunération fixe.

Monsieur Timothée MULLER n'est pas rémunéré au titre de son mandat de membre du Directoire. Des contrats de prestations ont été conclus entre la Société et la société SCIENTEX.

Membres du Conseil de Surveillance :

Mandataire	Fonction principale dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés
MONNOT Philippe	Président du Conseil de surveillance	Président du conseil d'administration de Gemmes Ventures, Président de Korsair
A Plus Finance représentée par PIMONT Jean-Michel	Membre du Conseil de surveillance Membre du comité des rémunérations et de nomination	Membre du Conseil d'administration de Wyplay SAS, Direct Streams SA, Aselta SA, Roctool SA, SpineGuard SA, Training Orchestra SA, Intrasense SA, Nanomakers SA, PurpleEyes SA Membre du comité stratégique de : Efficient IP SAS et Feedbacks SAS Membre du Conseil de Surveillance de Spartoo SAS, Ercom (Crystal) SAS, Anatole SAS, Ividence SA, Watt&Co SAS, Novalys SAS, Systancia SA, Geolid SAS Membre du Comité de surveillance de Kode SAS
IDEB Représenté par Marc BLONDET*	Membre du Conseil de surveillance	Membre du Conseil de surveillance de RB3D
NEMETH Eric	Vice-président du Conseil de surveillance Membre du comité des rémunérations et de nomination	Administrateur d'Ecoslops SA Président-Directeur Général de Scriabine Investissement (démission au 31/12/14) Gérant de MacenGestion (démission au 31/12/14) Gérant de Loc-Infor Investissement (démission au 31/12/14) Gérant de Macen1 Co-gérant de GFA Quote d'Or Groupement foncier vinicole Administrateur de Sofival SA Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Amaterrasu Membre du Conseil de Surveillance de Taliance Administrateur de Ares et de Ares Coop
COISSAC Patrice	Membre du Conseil de surveillance	

* la société IDEB a désigné Marc BLONDET en qualité de représentant permanent de, membre du conseil de surveillance, à compter du 12/09/2014, en remplacement de M. Richard MOLAY.

8. Etat récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées à compter de l'introduction en Bourse jusqu'au 31 décembre 2014 (opérations sur titres des dirigeants)

A la connaissance de la société, le récapitulatif des opérations sur titres mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier réalisée depuis l'admission des actions sur Alternext jusqu'au 31 décembre 2014 est le suivant :

Nom et prénom	Muller Tim
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Membre du Directoire
Nature de l'opération sur instruments financiers :	Exercice de 37 000 BSA
Prix moyen pondéré	0,99 €
Montant total de l'opération	36 630 €

Nom et prénom	Nemeth Eric (et personnes liées)
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Vice-Président du Conseil de Surveillance
Acquisitions d'instruments financiers* :	Acquisition de 22 519 actions
Montant total des acquisitions	232 997,60 €
Cessions d'instruments financiers* :	Cession de 3000 actions
Montant total des cessions	32 514,95 €

* Hors opérations de reclassement

9. Evolution du cours de Bourse

Le cours d'introduction de la société au 28 Février était de 8.38 €. Au 31 Décembre 2014, cour de bourse est de 8,80 €

10. Tableau des résultats des 5 derniers exercices

En application des dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, préconisant de présenter aux actionnaires un tableau faisant apparaître les résultats au cours des cinq derniers exercices, ce document figure en Annexe I.

11. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital

En application des dispositions de l'article L 225-100 alinéa 7 du Code de commerce, préconisant de présenter aux actionnaires un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, ce document figure en Annexe II.

12. Le capital de la société

Le capital social s'élève au 31 décembre 2014 à 6 650 970 euros et est divisé en 6 650 970 actions ordinaires d'un euro de valeur nominale.

Il est précisé qu'à la date de l'admission aux négociations des actions de la Société sur Alternext, les actions de préférence ont été converties en action ordinaire et les BSA ratchet sont devenus caducs.

Au 31 décembre 2014, les instruments dilutifs sont les suivants :

- 175 000 BSA 1 donnant droit à 175 000 actions au prix de 0,99 euros
- 20 000 BSA 2 donnant droit à 20 000 actions au prix de 0,99 euros
- 347 000 BSA Management 3 donnant droit à 347 000 actions au prix de 2,77 euros
- 47 500 BSAANE donnant droit à 47 500 actions au prix de 10,16 euros

Le taux de dilution maximum s'élève à 8,86% du capital actuel.

L'actionnariat de la société :

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2014, plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, [de 30 %], de 33,33 %, de 50%, de 66,66 % , de 90%, ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Actionnaires	En capital	En droits de vote
Détenant plus de 5%	IDEB UFF innovation 13 Sofigexi	IDEB UFF innovation 13 Sofigexi
Détenant plus de 10%		
Détenant plus de 15%		
Détenant plus de 20%	Gemmes Venture	Gemmes Venture
Détenant plus de 25%		
Détenant plus de 30%		
Détenant plus du tiers		
Détenant plus de 50%		
Détenant plus des 2/3		
Détenant plus de 90%		
Détenant plus de 95%		

L'actionnariat de la société a sensiblement évolué au cours de l'exercice en raison de l'offre au public qui a été réalisée à l'occasion de l'introduction en Bourse de la société.

Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidité:

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

- Nombre d'actions achetées : 114 682
Cours moyen des achats : 9,52 €
- Nombre d'actions vendues : 109 576
Cours moyen des ventes : 9,52 €

Les achats et ventes ont été réalisés dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI conclu avec CM CIC. Il n'existe pas de frais de négociation.

Au 31 Décembre 2014, la société détient 5 106 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité :

- o Valeur évaluée à la valeur comptable de clôture : 8.80 €
- o Valeur nominale : 1 €

Motifs des acquisitions	% du capital
-------------------------	--------------

Animation du cours	0,08%
Actionnariat salarié	-
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	-
Opérations de croissance externe	-
Annulation	-

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale

Nombre d'actions propres en autocontrôle

La société détient 178 078 actions propres représentant 2,68% du capital, reçues à l'occasion de la fusion de la société avec CIP et valorisées à 1,854M€.

- Valeur évaluée au cours retenu pour l'apport : 1 854 659 €
- Valeur évaluée au cours du 31 Décembre 2014: 1 567 086 €
- Valeur nominale : 1 €

13. Autres informations

La Société n'a fait l'objet d'aucune sanction ou injonction édictée par l'Autorité de la concurrence au titre de l'article L. 464-2 du Code de commerce.

Elle n'exploite pas d'installation visée à l'article L. 515-8 du Code de l'environnement.

Monsieur Patrick ALEXANDRE
Président du Directoire

ANNEXE I

Résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Durée exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	6.650.970	4.204.831	2.538.906	1.373.500	50.264
b) Nombre d'actions émises	6.650.970	4.204.831	2.538.906	1.373.500	5.026.445
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	2.162
II. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	0	0	353.500	650.000	200.000
b) Bénéfice avant impôt, amortissement et provisions	-4.150.454	-1.757.537.	-902.654	1.605.240	-4.768.420
c) Impôt sur les bénéfices	- 968.396	- 568.277	- 470.679	- 807.949	- 1.117.363
d) Bénéfice après impôt mais avant amortissements et provisions	- 3.182.058	-1.189.261	- 431.975	2.413.189	- 2.909.724
e) Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	- 4.336.069	-1.822.577	- 925.754	1.545.357	- 4.117.514
f) Montant des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt mais avant amortissement					
b) Bénéfice après impôt mais avant amortissement					
c) Dividende versé à chaque action					
IV. Personnel					
a) Nombre de salariés		14	13	14	23
b) Montant de la masse salariale	1.117.715	824.095	813.107	1.152.229	1.461.237
c) Montant des sommes versées au titres des avantages sociaux	536.233	353.801	391.498	543.913	761.495

ANNEXE II

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital ainsi que les utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice 2014

Délégation donnée au Directoire		Durée de la délégation	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Utilisation faite au cours de l'exercice 2014
Délégations consenties par l'Assemblée générale mixte du 12 décembre 2013				
Délégation donnée au Directoire		Durée de la délégation	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Utilisation faite au cours de l'exercice 2014
1	Délégation de compétence pour réaliser une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public	26 mois (10 ^{ème} résolution)	3.000.000 €* Plafond pour les titres de créance : 10.000.000 €**	2 034 615 € dans le cadre de l'introduction en Bourse de la société
2	Délégation de compétence pour réaliser une augmentation du capital social, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois (11 ^{ème} résolution)	3.000.000 €* Plafond pour les titres de créance : 10.000.000 €**	
3	Délégation de compétence pour réaliser une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées à des catégories de bénéficiaires avec suppression du droit préférentiel de souscription	18 mois (12 ^{ème} résolution)	Partenaires industriels ou commerciaux : 300.000 €* Mandataires sociaux ou salariés : 120.000 €*	47 500 € (émission de BSAANE au profit de salariés et mandataires)
4	Délégation de pouvoirs au Directoire pour réaliser une	18 mois (13 ^{ème} résolution)	20% par période de 12 mois* Plafond pour les titres de créance : 10.000.000 €**	

	augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier			
5	Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription	26 mois (14 ^{ème} résolution)	Limité à 15 % de l'émission initiale	
7	Délégation de pouvoirs au Directoire pour réaliser une augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	26 mois (17 ^{ème} résolution)	3.000.000 €	

*Montant nominal maximum des augmentations de capital décidé en vertu des 10^{ème} à 13^{ème} résolutions fixé à 3.000.000 € (16^{ème} résolution)

** Plafond commun

SA CROSSJECT

**60 L avenue du 14 Juillet
21300 CHENOVE**

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2014 au 31/12/2014

Sommaire

1- Bilan.....	18
ACTIF.....	18
Actif immobilisé	18
Actif circulant	18
PASSIF	19
Capitaux Propres.....	19
Provisions pour risques et charges	19
Emprunts et dettes	19
2. Compte de résultat	20
3. tableau de flux de trésorerie	21
4. Annexes aux états financiers.....	22
Note 1. Informations générales.....	22
Note 2. Evènements marquants	22
Note 3. Principes, règles et méthodes comptables	22
Note 3.1. Frais de recherche et développement	22
Note 3.2. Immobilisations incorporelles	22
Note 3.3. Immobilisations corporelles	23
Note 3.4. Immobilisations en cours	23
Note 3.5. Immobilisations financières	23
Note 3.6. Stocks et travaux en cours	23
Note 3.7. Créances	23
Note 3.8. Valeurs mobilières de placement	23
Note 3.9. Opérations en devises étrangères.....	23
Note 3.10. Provisions pour risques et charges	24
Note 3.11. Provisions pour indemnité de fin de carrière	24
Note 3.12. Avances remboursables accordées par des organismes publics	24
Note 3.13. Reconnaissance du chiffre d'affaires	24
Note 3.14. Résultat courant – résultat exceptionnel	24
Note 3.16 Subventions reçues	24
Note 3.17. Charges de sous-traitance	24
Note 3.18 Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	25
Note 4. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières.....	25
Note 4.1 Valeur brute des frais de recherche & développement	25
Note 4.2 Valeur brute des immobilisations Incorporelles.....	25
Note 4.3 Valeur brute des immobilisations corporelles.....	25
Note 4.4 Valeur brute des immobilisations Financières	25
Note 4.5 Amortissements	25
Note 4.6 Dépréciation d'immobilisations financières	26
Note 5. Créances	26
Note 5.1 Etat des créances de l'actif immobilisé	26
Note 5.2 Etat des créances de l'actif circulant	26

Note 5.3. Provisions pour dépréciation	26
Note 6. Disponibilités	26
Note 7. Charges constatées d'avance	26
Note 8. Capitaux propres	27
Note 8.1 Variations des capitaux propres sur la période	27
Note 8.2 Composition du capital social :	27
Note 8.3 Instruments financiers dilutifs	27
Note 8.31. BSA.....	27
Note 8.33. BSAANE	28
Note 8.32. Augmentation de capital réservée	28
Note 8.34. Répartition du capital après dilution	28
Note 8. 4 Résultat par action	28
Note 9. Avances conditionnées	28
Note 10. Provisions pour risques et charges	28
Note 11. Echéance des dettes à la clôture	29
Note 12. Avances et acomptes reçus	29
Note 13. Charges à payer & écarts de conversion	29
Note 14. Produits d'exploitation	30
Note 16. Résultat exceptionnel	30
Note 17. Impôt sur les bénéfices	30
Note 18. Engagements donnés	30
Note 19. Engagements reçus	31
Note 20. Parties liées	31
Note 20.1. Rémunération des dirigeants.....	31
Note 20.2. Transactions avec les parties liées	31
Note 22. Liste des filiales et participations.....	32
Note 23. Évènements postérieurs à la clôture de la période	32

1- Bilan

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations					
Recherche et développement	4 242 362	1 926 412	2 315 950	1 820 920	495 030
Concessions, brevets, droits similaires	20 429 117	20 428 568	549	823	- 274
Autres immobilisations incorporelles	59 354	48 382	10 972	5 125	5 847
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 114 003	1 226 067	887 936	247 034	640 902
Autres immobilisations corporelles	252 483	245 005	7 478	484	6 994
Immobilisations en cours	541 426		541 426		541 426
Autres titres immobilisés	1 854 659	287 573	1 567 087		1 567 087
Autres immobilisations financières	189 255		189 255	8 280	180 975
TOTAL (I)	29 682 658	24 162 007	5 520 651	2 082 665	3 437 986
Actif circulant					
Avances et acomptes versés sur commandes	11 751		11 751	84 445	- 72 694
. Personnel	18 531		18 531	16 296	2 235
. Etat, impôts sur les bénéfices	987 040		987 040	575 844	411 196
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	439 090		439 090	196 634	242 456
. Autres	2 136		2 136	3 500	- 1 364
Valeurs mobilières de placement	95 680		95 680		95 680
Disponibilités	10 831 346		10 831 346	2 467 905	8 363 441
Charges constatées d'avance	467 796		467 796	222 283	245 513
TOTAL (II)	12 853 370		12 853 370	3 566 907	9 286 463
TOTAL ACTIF (0 à V)	42 536 028	24 162 007	18 374 021	5 649 572	12 724 449

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation
Capital social ou individuel (dont versé : 6 650 970)	6 650 970	4 204 831	2 446 139
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	18 437 480	3 010 795	15 426 685
Autres réserves	39 518	39 518	
Report à nouveau	-6 307 496	-4 484 919	-1 822 577
Résultat de l'exercice	-4 336 069	-1 822 577	-2 513 492
TOTAL (I)	14 484 404	947 649	13 536 755
Avances conditionnées	650 000	650 000	
TOTAL (II)	650 000	650 000	
Provisions pour risques	291 200	466 260	- 175 060
Provisions pour charges	41 016	41 170	- 154
TOTAL (III)	332 216	507 430	- 175 214
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires		1 452 923	-1 452 923
. Associés		28 507	- 28 507
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 000 000	1 000 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 469 122	533 129	935 993
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	63 810	53 831	9 979
. Organismes sociaux	177 050	204 210	-27 610
. Etat, impôts sur les bénéfices	642		642
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	196 000	196 000	
. Autres impôts, taxes et assimilés	778	1 177	- 399
Autres dettes		74 717	- 74 717
TOTAL (IV)	2 907 402	3 544 494	- 637 092
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	18 374 021	5 649 572	12 724 449

2. Compte de résultat

	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services						
Chiffres d'affaires Nets						
Production stockée						
Production immobilisée			1 382 774	935 922	446 852	47.74
Subventions d'exploitation			2 331	85 000	- 82 669	-97.26
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			251 264	64 532	186 732	289.36
Autres produits			107 903	252	107 651	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			1 744 272	1 085 706	658 566	60.66
Autres achats et charges externes			4 055 567	1 857 023	2 198 544	118.39
Impôts, taxes et versements assimilés			39 080	11 634	27 446	235.91
Salaires et traitements			1 117 716	824 095	293 621	35.63
Charges sociales			536 233	353 801	182 432	51.56
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 041 653	655 009	386 644	59.03
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges			61 200		61 200	N/S
Autres charges			481	27	454	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			6 851 928	3 701 591	3 335 137	85.11
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-5 107 657	-2 615 885	-2 491 772	95.26
Reprises sur provisions et transferts de charges				81	- 81	-100
Différences positives de change				9 907	87 762	885.86
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			97 669	755	- 755	-100
Total des produits financiers (V)			97 669	10 743	86 926	809.14
Dotations financières			287 573		287 573	N/S
Intérêts et charges assimilées			36 422	195 539	- 159 117	-81.37
Total des charges financières (VI)			323 995	195 539	128 456	65.69
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-226 326	-184 797	- 41 529	22.47
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-5 333 983	-2 800 682	-2 533 301	90.45
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			128 123	400 684	- 272 561	-68.02
Produits exceptionnels sur opérations en capital			18 301		18 301	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges			154	21 962	- 21 808	-99.30
Total des produits exceptionnels (VII)			146 578	422 646	- 276 068	-65.32
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			117 060	12 817	104 243	813.32
Total des charges exceptionnelles (VIII)			117 060	12 817	104 243	813.32
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			29 518	409 828	- 380 310	-92.80
Impôts sur les bénéfices (X)			-968 396	-568 277	- 400 119	70.41
Total des Produits (I+III+V+VII)			1 988 518	1 519 094	469 424	30.90
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)			6 324 587	3 341 671	2 982 916	89.26
RESULTAT NET			-4 336 069	-1 822 577	-2 513 492	137.91

3. tableau de flux de trésorerie

RUBRIQUES	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net	-4 336	-1 822
Amortissements et provisions	1 154	632
Plus-values de cession, nettes d'impôts		
Autres produits et charges calculées		- 400
Annulation résultat exceptionnel sur annulation de dettes		
Capacité d'autofinancement	- 3 182	- 1 590
Variation du besoin en fonds de roulement	19	624
(1) Flux net de trésorerie généré par l'activité	- 3 163	- 964
Acquisition d'immobilisations	- 4 770	- 1 137
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts		
(2) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 4 770	- 1 137
Augmentation de Capital	2 447	4 451
Primé d'émission	15 426	
Remboursements d'emprunts	-1 482	- 58
(3) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	16 391	4 393
Variations de trésorerie (1)+(2)+(3)	8 458	2 290
Trésorerie d'ouverture	2 468	178
Trésorerie de clôture	10 926	2 468

4. Annexes aux états financiers

Note 1. Informations générales

La société Crossject est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le siège social est à Chenove – 21300, Parc des grands crus, 60L avenue du 14 juillet.

Les comptes au 31 Décembre 2014 ont été arrêtés par le directoire du 11 mars 2015 et présentés au conseil de surveillance le 12 Mars 2015.

Note 2. Evènements marquants

Les principaux faits marquants de l'exercice sont :

- Augmentation de capital liée à l'introduction en bourse sur ALTERNEXT.
- Augmentation de capital liée à l'exercice des BSA détenus par la société ETV et remboursement concomitant de la dette obligataire.
- Augmentation de capital liée à la fusion avec la société CIP avec comme contrepartie la détention de 178 078 actions de la société en Autocontrôle.
- Augmentation de capital liée à l'exercice de 37 000 BSA 2 par Mr Muller, membre du directoire.

Note 3. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis selon les mêmes règles que celles utilisées à la clôture des exercices précédents en respectant le principe de continuité d'exploitation. Ces comptes impliquent que la société fasse un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, dans le cadre des principes comptables appliqués, qui affectent les actifs, les passifs, les notes sur les actifs et les passifs potentiels à la date des comptes, ainsi que les produits et charges enregistrés pendant la période. La société revoit ses estimations de manière régulière. Des évènements et des changements de circonstances peuvent conduire à des estimations différentes, et les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Note 3.1. Frais de recherche et développement

Depuis l'exercice 2011, l'option pour la comptabilisation en immobilisation incorporelle des frais de recherche et développement est appliquée dès lors que les critères d'activation sont remplis.

Les frais de développement sont ainsi activés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entreprise, et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais immobilisés correspondent aux coûts supportés pendant les phases de développement et de tests, à l'exclusion des phases d'analyse préalable. Ils comprennent les salaires et charges sociales des ingénieurs et techniciens de développement (basés sur des feuilles de temps individuelles et mensuelles) et les coûts de sous-traitance liés. Ils sont inscrits à l'actif dès que la société a suffisamment de visibilité sur les moyens de les finaliser et de les commercialiser.

Ces frais de développement sont amortis à partir de leur comptabilisation à l'actif sur une durée de 4 ans. A chaque clôture, les perspectives de ventes futures sont analysées afin de vérifier qu'il n'y a pas lieu de procéder à des amortissements complémentaires, des dépréciations ou une revue du plan d'amortissement.

Les frais de développement ne correspondant pas aux critères d'activation et les frais de recherche sont comptabilisés en charges d'exploitation courantes au fur et à mesure de leur engagement.

Note 3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif pour leur coût historique et sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation prévue par la société.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés dans le coût d'entrée des immobilisations concernées. En revanche, la société n'a pas retenu l'option pour la comptabilisation des coûts d'emprunt dans le coût d'entrée des immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont composées de :

- brevets acquis le 1^{er} Janvier 2002, amortis selon leur nature sur 2, 10 ou 15 ans.
- logiciels de gestion sont amortis sur 1 à 5 ans.
- droits d'utilisation sur une ligne industrielle, amortis sur 18 mois
- frais de développement amortis sur 4 ans

Note 3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis.

L'ensemble des actifs corporels, est amorti selon le mode linéaire sur la base de leur durée d'utilisation.

Les taux d'amortissement sont compris entre 10 et 25 % à l'exception de certains moules de recherche amortis sur 12 mois

Note 3.4. Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours correspondent aux premiers éléments d'une ligne de production encours d'assemblage.

Note 3.5. Immobilisations financières

Elles correspondent aux actions d'autocontrôle issues de la fusion avec la société CIP et à des dépôts de garantie. Elles sont évaluées au cours du 31 Décembre 2014.

Note 3.6. Stocks et travaux en cours

La société n'a aucun stock ni en cours.

Note 3.7. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable à la date de clôture.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif correspondant à la période au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

Note 3.8. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement correspondent aux actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité. A la clôture de chaque exercice si l'évaluation est inférieure à la valeur comptable, une provision est comptabilisée. En cas de plus value latente, le montant n'est pas comptabilisé en produit.

Note 3.9. Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

Note 3.10. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Note 3.11. Provisions pour indemnité de fin de carrière

La provision relative aux indemnités de départ en retraite figure au passif du bilan. Elle est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière en retenant comme hypothèses :

- Indemnités prévues par la convention de la chimie
- Table de Turn Over nationale
- Table de mortalité TV 88-90
- Taux de croissance des salaires de 2%
- Taux d'actualisation de 1,75 %

Note 3.12. Avances remboursables accordées par des organismes publics

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « autres fonds propres – avances conditionnées » (Note 9)

Note 3.13. Reconnaissance du chiffre d'affaires

La société est encore dans sa phase de développement et ne dégage pas encore de revenus récurrents. La production immobilisée correspond aux frais de recherche et développement inscrits à l'actif du bilan

Note 3.14. Résultat courant – résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise. Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des reprises de provisions pour risque et charges

Pour déterminer le résultat exceptionnel (Note 16), la société retient la conception issue de la liste de comptes du PCG (230-1).

Note 3.16 Subventions reçues

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Note 3.17. Charges de sous-traitance

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus.

Note 3.18 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actif « valeurs mobilières de placement », « instruments de trésorerie » et « disponibilités », dans la mesure où les valeurs mobilières de placement et les instruments de trésorerie sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Les soldes créditeurs bancaires et les intérêts courus et non échus qui s'y rattachent sont déduits de cette somme lorsqu'ils correspondent à des découverts momentanés.

Note 4. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Note 4.1 Valeur brute des frais de recherche & développement

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais recherche & développement	2 859	1 383		4 242

Note 4.2 Valeur brute des immobilisations Incorporelles

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Brevets	20 004			20 004
Droits d'utilisation Ligne de production Logiciels'	425			425
	49	10		59
TOTAL	20 478	10		20 488

Note 4.3 Valeur brute des immobilisations corporelles

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Matériels et outillages	1 325	788		2 113
Outillages industriels				
Immobilisations en cours				
Agencements	128	3		131
Matériels de Bureau	115	6		121
Immobilisations en cours		541		541
TOTAL	1 568	1 338		2 906

Note 4.4 Valeur brute des immobilisations Financières

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Titres en Autocontrôle		1 854		1 854
Dépôt de garantie	8	181		189
TOTAL	8	2 035		2 043

Note 4.5 Amortissements

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais de recherche et développement	1 038	888		1 926
Brevets	20 003			20 003
Droits d'utilisation Ligne de production	425			425
Logiciels'	44	4		48
Outillages industriels				

Matériels et outillages	1 077	149		1 226
Agencements	128			128
Matériels de Bureau	115			115
TOTAL	22 830	1 041		23 871

Note 4.6 Dépréciation d'immobilisations financières

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Dépréciation des titres en autocontrôle		288		288
TOTAL		288		288

Note 5. Créances

Note 5.1 Etat des créances de l'actif immobilisé	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Dépôts de garantie	189		189
Total	189		189

Note 5.2 Etat des créances de l'actif circulant	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Taxe sur la valeur ajoutée	439	439	
Débiteurs divers	33	33	
Crédit d'impôt recherche & CICE	987	987	
Charges constatées d'avance	468	104	364
Total	1 927	1 563	364

- (1) Le crédit d'impôt 2014 ne sera encaissé par la société qu'en 2015 après examen de notre demande par l'administration. Compte tenu de notre activité et des opérations de recherche antérieures qui ont toujours donné lieu au remboursement par l'état de la créance de crédit d'impôt recherche, le montant acquis au 31 Décembre 2014 sur la base des dépenses effectuées à cette date a été comptabilisé en créance et classé sous la rubrique Autres créances au bilan.

Note 5.3. Provisions pour dépréciation

Il n'y a aucune provision pour dépréciation au 31 Décembre 2014

Note 6. Disponibilités

Ce poste comprend uniquement les comptes à termes et les soldes bancaires courants

Note 7. Charges constatées d'avance

	31/12/2014	31/12/2013
Charges constatée d'avance	468	222

Les charges constatées d'avance sont composées de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée.

Note 8. Capitaux propres

Note 8.1 Variations des capitaux propres sur la période

	Capitaux propres à l'ouverture	Augmentation capital	affectation résultat 2013	Résultat au 31 Déc 2014	Capitaux propres à la clôture
capital	4 204	2 447			6 651
prime d'émission	2 998	15 426			18 424
Bons de souscription d'actions	13				13
Report a Nouveau	- 4 485		- 1 823		- 6 308
Résultat	- 1 823		1823	- 4 336	- 4 336
Réserves indisponibles	40				40
Capitaux Propres	947	17 873	-	- 4 336	14 484

Note 8.2 Composition du capital social :

Le capital social est composé de 6 650 970 actions ordinaires.

Note 8.3 Instruments financiers dilutifs

Note 8.3.1. BSA

Nombre de BSA	BSA (1)	BSA2 (2)	BSA3 (3)
Alexandre Patrick	138 026		173 500
Castano Xavière	25 922		52 050
Muller Bérénice	11 052		
Muller Timothée		10 000	
Scientex représentée par Mr Muller Timothée		10 000	121 450
Total	175 000	20 000	347 000

Prix de souscription unitaire	0,01€	0,01€	0,03€
-------------------------------	-------	-------	-------

- (1) L'assemblée générale du 9 Juillet 2012 a autorisé le directoire à procéder à l'attribution de 175 000 bons de souscription au prix de 0,01€. Chaque bon donne droit de souscrire une action au prix de 0,99 €. Initialement la durée d'exercice était de 5 ans et les bons étaient incessibles. L'assemblée générale du 14 Décembre 2012 a porté le délai d'exercice à 10 ans et les bons sont devenus cessibles.
- (2) L'assemblée générale du 14 Décembre 2012 a autorisé le directoire à procéder à l'attribution de 70 000 bons de souscription (BSA2) au prix de 0,01€. L'assemblée générale du 11 Juin 2013 a constaté la caducité de 13000 de ces bons suite à la démission de ses fonctions de salariés d'un des bénéficiaires. Au cours de la période 37 000 bons ont été exercés (Note 2) . Chaque bon restant (20 000) donne droit de souscrire une action au prix de 0,99 €.
- (3) L'assemblée générale du 11 Juin 2013 a émis 347 000 bons « BSA management 3 » au prix de 0,03 € conférant à chaque titulaire le droit de souscrire à une action ordinaire au prix d'exercice de 2.77 €. La durée d'exercice est de 10 ans et les bons sont cessibles.

Note 8.33. BSAANE

Le directoire, faisant usage de la délégation consentie par l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2013 et sur autorisation du conseil de surveillance dans sa séance du 12 juin 2014, a décidé le 18 juin 2014 d'émettre 47 500 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles ou existantes (ci-après les «BSAANE») au profit de certains salariés et mandataires au prix de souscription de un euro.

Les 47 500 BSAANE ont été intégralement souscrits par leurs bénéficiaires.

Chaque BSAANE donnera le droit de souscrire ou d'acquérir 1 action de la société au prix de 10,16 euros, avec des périodes et conditions d'exercice variables selon la nature des BSAANE.

Note 8.32. Augmentation de capital réservée

L'assemblée générale du 14 Décembre 2012 a décidé d'une augmentation de capital complémentaire réservée aux titulaires des 175 000 BSA (Note 8.31 – 1) permettant de souscrire au maximum 32 727 actions au prix de un euro. Le directoire a tous pouvoirs pour recueillir les souscriptions le moment venu.

Note 8.34. Répartition du capital après dilution

L'exercice des BSA décrits note 8.31, des BSAANE décrits 8.32 et l'augmentation de capital décrite note 8.33 se traduiraient par la création de 622 227 actions.

Le capital serait composé de 7 273 197 actions de € 1,00 de nominal .

Note 8. 4 Résultat par action

Résultat de la période		Nombre d'actions		Résultat par action	
		Non Dilué	Dilué	Non Dilué	Dilué
31-déc-14	- 4 336	6 650 970	7 273 187	-0,6519€	-0,5961 €
31-déc-13	-1 823	4 204 831	5 013 004	-0,4334 €	-0,3636 €

Note 9. Avances conditionnées

Crossject bénéficie au titre d'un contrat avec ANVAR Bourgogne en date du 20/2/2003, d'une avance conditionnée d'un montant total de 850.000 €; un premier remboursement de 200.000 € a été effectué en 2006. Suite à des avenants successifs les échéances de remboursement sont dorénavant mars 2016 (250.000 €) et mars 2017 (400.000 €).

Note 10. Provisions pour risques et charges

Au 31 Décembre 2014, comme au 31 décembre 2013, la provision pour risques couvre les risques liés à des actions engagées par d'anciens salariés contre la société

La provision pour charges couvre les charges d'indemnité pour départ à la retraite, charges sociales comprises (cf note 3.11]

Note 11. Echéance des dettes à la clôture

Echéancier des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs	1 469	1 469		
Dettes fiscales & sociales	438	438		
Autres dettes				
Avance reçue (cf note 14)	1 000		1 000	
TOTAL	2 907	1 907	1 000	

Note 12. Avances et acomptes reçus

Au cours de l'exercice précédent, la société a facturé et encaissé une avance sur une option de vente de licence pour un million d'euros relative à l'utilisation du dispositif ZENEO dans une indication choc anaphylactique avec Adrénaline. A ce stade, en l'attente des éléments techniques nécessaires à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché, cette somme été comptabilisée en avance reçue sur commande en cours.

Note 13. Charges à payer & écarts de conversion

Note 13.1. Détail des charges à payer

	31/12/2014	31/12/13
Fournisseurs factures non parvenues	33	181
Congés payés	48	38
Charges sociales sur congés payés	25	20
Provision taxe sur salaires	24	30
Etat Charges a payer	1	1
Total Dettes fiscales et sociales à payer	98	89

Note 13.2. Ecarts de conversion – actifs et passifs

Les écarts de conversion actifs correspondent aux pertes de change latentes sur les créances et les dettes libellées en devises étrangères. Les écarts de conversion passifs correspondent aux gains de change latents sur les créances et les dettes libellées en devises étrangères.

Au 31 décembre 2014, il n'y a plus de créances ni de dettes libellés en devises. Aucun écart de conversion n'est constaté.

Note 14. Produits d'exploitation

Note 14.1. Détail du Chiffre d'affaires

Au 31 Décembre 2014, aucun chiffre d'affaires n'a été comptabilisé.

Note 14.2. Production immobilisée

La production immobilisée comptabilisée au cours de la période s'élève à 1 382 774 € .

Note 14.4. Reprise sur provisions et transfert de charges

Les transferts de charges correspondent essentiellement à des avantages en nature liés à l'utilisation de véhicules.
Les reprises de provision correspondent à la reprise des provisions pour risques relatives aux litiges dont l'issue est devenue définitive au cours de l'exercice.

Note 16. Résultat exceptionnel

	31/12/2014	31/12/2013
Produits exceptionnels	146	422
Sur opérations de gestion	128	400
Sur opérations en capital	18	
Reprise sur provisions et transferts de charges		22
Charges exceptionnelles	116	13
Sur opérations de gestion	116	13
Sur opérations en capital		
Dotation aux amortissements et provisions		

Note 17. Impôt sur les bénéfices

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Les montants comptabilisés en résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont essentiellement des produits relatifs au Crédit d'impôt recherche. Le produit correspondant au CIR de la période s'élève à 968 k€

	31/12/2014	31/12/2013
Crédit d'impôt Recherche exercice courant	968	471
Total	968	471

Les déficits fiscaux et amortissements reportables dont dispose la société s'établissent à 39 378 K€ au 31 décembre 2014. Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps.

Note 18. Engagements donnés

Note 18.1. Droit Individuel à la Formation (DIF) :

La législation française alloue au titre du DIF, pour les personnels ayant signé un contrat à durée indéterminée avec Crossject, vingt heures de formation individuelle par an. Ce droit individuel à la formation peut être cumulé sur une période de six ans et les coûts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus

Les droits accumulés mais non consommés sont de 970 heures au 31 Décembre 2014

Note 18.2. Sofigexi

Selon le protocole d'accord du 29 septembre 2011 (remplaçant celui du 31 mars 2008), Sofigexi doit percevoir une redevance de 2% du chiffre d'affaires à partir de l'année suivant l'année où Crossject cumule € 15 millions de ventes de dispositifs, plafonnée à € 17 millions. A ce jour aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé à ce titre.

Note 18.2. Indemnités

Conformément à la décision du conseil de surveillance en date du 19 novembre 2013, Mr Patrick Alexandre percevra une indemnité de fin de mandat d'un montant équivalent à une année de rémunération fixe.

Note 19. Engagements reçus

Le contrat de partenariat sur l'indication Adrénaline signé le 22 janvier 2013, prévoit le paiement d'une rémunération fixe et forfaitaire de 9 millions d'euros entre la date de signature et la date des autorisations de mise sur le marché Europe et USA. La société a encaissé au titre de ce contrat la somme de un million d'euros au cours l'exercice 2013.

Au 31 décembre 2014, la société n'a reçu aucun autre engagement

Note 20. Parties liées

Note 20.1. Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Note 20.2. Transactions avec les parties liées

La société a fusionné avec la société CIP, holding dont le seul actif était composé de 178 078 actions de Crossject soit 4,24 % du capital et qui comptait 29 actionnaires dont 12 (représentant 64,99 % du capital) étaient individuellement actionnaires de Crossject.

Note 21. Effectifs

	31/12/2014	31/12/2013
Cadres	11	8
Agents de maîtrise	5	5
Non cadre	1	
Apprentis et stagiaire	3	1
Total	20	14

Note 22. Liste des filiales et participations

Néant

Note 23. Évènements postérieurs à la clôture de la période

Néant

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014)

Aux Actionnaires
CROSSJECT
Parc des grands Crus
60 L avenue du 14 juillet
21300 Chenôve

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

PricewaterhouseCoopers Audit SA, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'exercice comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société Anonyme au capital de 2 510 483 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00062. Code APE 8220 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Avec Monsieur Patrice Coissac

Nature et objet :

Patrice Coissac a conclu avec Crossject un contrat de prestations de conseils axés principalement sur l'évolution de la stratégie commerciale et industrielle relative au Système d'injection sans aiguille de Crossject. Cette convention conclue entre la Société et Monsieur Patrice Coissac, membre du Conseil de surveillance, a donc pour objet la réalisation de prestations de conseils. Ce contrat a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil de surveillance en date du 12 juin 2014.

Modalités :

En compensation des conseils prodigués, Patrice Coissac pourra souscrire à un montant forfaitaire 10.000 Bons de Souscription de Crossject dans les conditions de prix d'exercice définies dans le 1^{er} d'AG de la société en date du 12 décembre 2013.

Ces BSA seront exerçables selon le calendrier suivant :

- 4.000 BSA à partir de la date du 1^{er} anniversaire du contrat, si celui-ci n'a pas été résilié avant
- 3.000 BSA à partir de la date du 2^e anniversaire du contrat, si celui-ci n'a pas été résilié avant
- 3.000 BSA à partir de la date du 3^e anniversaire du contrat, si celui-ci n'a pas été résilié avant

Le contrat a été conclu pour une durée de 36 mois et a débuté le 19 juin 2014.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Scientex

Personne concernée : Timothée Muller, membre du Directoire

Nature et objet :

La société SCIENTEX, représentée par Timothée MULLER, membre du Directoire Crossject depuis le 18 avril 2013, a conclu un contrat de mandat d'agent pour le développement marketing, commercial, partenarial & corporate de Crossject. Ce contrat, qui ne constituait pas lors de sa signature une convention réglementée, a été conclu le 16 juillet 2012 puis modifié par un avenant le 27 mars 2013 entre la société SCIENTEX, dont Monsieur Timothée Muller est le gérant, et la Société.

Cette convention a pour objet de régir les conditions dans lesquelles la société Scientex fournit à la Société une activité d'agent commercial autonome et indépendant couvrant la zone monde.

Le mandat a une durée de 24 mois à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction pour une nouvelle période de 12 mois ferme sauf préavis de résiliation adressé au moins 6 mois avant l'échéance.

Ce contrat a fait l'objet d'une ratification par le Conseil de surveillance en date du 24 juillet 2013.

Un avenant au contrat a été conclu en date du 25 juillet 2013 afin de modifier les modalités de remboursement des frais de déplacement. Sa signature a été autorisée par le Conseil de surveillance en date du 24 juillet 2013.

Modalités :

Selon l'avenant du 27/03/2013, la rémunération conclue entre les parties est la suivante :

- Montant forfaitaire fixe mensuel non prorata temporis de 14 000 € HT

CROSSJECT

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014) - Page 3

- Honoraire exceptionnel unique versé le 16/07/2013 d'un montant de 21 000 CHT
- Remboursement des frais de déplacement
- Achat de matériel informatique par la Société

Nature et objet :

Un deuxième avenant au contrat de mandat d'agent pour le développement marketing, commercial, partenarial & corporate entre la Société et la société SCIENTEX, relatif aux conditions de rémunération, a été signé le 19 novembre 2013. Cet avenant garantit que le contrat actuel de développement commercial sera prolongé encore d'au moins 24 mois post IPO.

Ce contrat a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil de surveillance du 19 novembre 2013.

Modalités :

L'avenant précise une augmentation des honoraires mensuels de 50%, soit une facturation annuelle fixe de 252 000 CHT.

Le contrat prévoit une prime d'un montant de 3% sur les montants reçus par Crossject sur les contrats de R&D, de licence et commerciaux avec un tiers industriel du secteur pharmaceutique, des biotechnologies ou des dispositifs médicaux, capée à 200 000 euros par an.

Nature et objet :

La société SCIENTEX, représentée par Timothée MULLER, membre du Directoire de Crossject depuis le 18 avril 2013, a conclu un deuxième contrat intitulé « Mission pour le développement des programmes R&D de Crossject » avec Crossject en date du 26 avril 2013.

Ce contrat a pour objet de régir les conditions dans lesquelles Scientex fournira à la Société une activité de recherche afin d'alimenter le portefeuille de produits à développer sur la plateforme ZENEO et les programmes de R&D de la Société.

Le contrat avait une durée limitée dans le temps et devait se terminer le 15 septembre 2013 au plus tard.

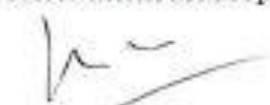
Tout litige relèvera de la juridiction du Tribunal de commerce de Nancy ou le tribunal le plus proche dont relève le siège de SCIENTEX. Ce contrat a fait l'objet d'une ratification par le Conseil de surveillance en date du 24 juillet 2013.

Modalités :

En application des contrats et avenants conclus avec la société SCIENTEX représentée par Timothée MULLER, le montant forfaitaire unique d'honoraires versé à Timothée MULLER s'élève à 283 835 € HT sur l'exercice 2014.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2015

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Françoise Garnier-Bel